

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2021

Étaient présent(e)s :

Mesdames Batherosse Mathilde, Broux Dominique, De guglielmi Dominique, Labousset Marie-Isabelle, Lefebvre Catherine,

Messieurs Arpaillage Gilles, Bourdet Eric, Javoy Sylvain, Laval Patrick, Treille Julien, Vandenplas Frédéric,

Secrétaire de séance : Sylvain JAVOY

Début de séance à 20 h 30

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020
2. VOTE DES TAXES LOCALES
3. BUDGET PRIMITIF
4. QUESTIONS DIVERSES
 - Projet HERCULE
 - Autorisation de recrutement d'agent contractuel
 - Demande d'étude d'éclairage public au syndicat départemental d'énergies
 - Avancée des travaux défense-incendie
 - Demande de prêt pour réalisation des travaux prévus par la Commune
 - Lutte contre les frelons asiatiques

I - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Eric BOURDET, premier adjoint, présente les résultats du compte administratif de l'exercice 2020. On constate :

- **En fonctionnement** : un résultat excédentaire de : 181 815,62 €,
- **En investissement**, un résultat déficitaire de : 4 782,24 €

Soit un résultat d'ensemble excédentaire de 177 033,38 € reporté au budget primitif 2021

Conformément à la loi, hors la présence du Maire, le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal constate la concordance des résultats du compte de gestion et du compte administratif.

DELIBERATION : L'affectation des résultats 2020 sur le budget primitif 2021 est votée à l'unanimité.

2- VOTE DES TAXES LOCALES

Gilles ARPAILLANGE explique qu'à compter de 2021, Sainte-Mondane à l'instar des autres communes ne percevra plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP).

Il précise que pour préserver la garantie d'équilibre des ressources communales et compenser le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la loi de finances prévoit :

- . Le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
- . La mise en œuvre d'un coefficient correcteur d'équilibrage.

Compte tenu de ces éléments et s'agissant de notre commune le montant total prévisionnel 2021 au titre de la fiscalité locale, tel que transmis par le Ministère de l'Action et des Comptes Publics (arrondissement de SARLAT) s'élève à 98 973 €.

DELIBERATION : Compte tenu de la conjoncture, le Conseil Municipal vote le maintien du taux actuel des taxes locales pour 2021.

3- BUDGET PRIMITIF

- o Pour les dépenses de fonctionnement : 421 646,90 €
- o Pour les recettes de fonctionnement : 421 646,90 €
- o Pour les dépenses d'investissement : 268 284,42 €
- o Pour les recettes d'investissement : 268 284,66 €

DELIBERATION : Le budget primitif 2021 est approuvé à l'unanimité

4- QUESTIONS DIVERSES

A) PROJET HERCULE

Gilles ARPAILLANGE fait lecture du document communiqué par le SDE24 relatif au **projet HERCULE qui prévoit la scission d'EDF en trois entités concurrentes** :

- **EDF bleu**, qui s'occuperait des centrales nucléaires, et resterait une entreprise publique.
- **EDF vert**, qui serait en revanche cotée en bourse, et veillerait à la distribution d'électricité et aux énergies renouvelables.
- **EDF Azur**, qui prendrait en charge les activités hydrauliques, dont les barrages hydroélectriques.

Ce document souligne les risques liés à la mise en concurrence des trois sociétés et la compétitivité financière qui en découlera générant :

- **La déréglementation des tarifs de vente et de la péréquation tarifaire**, qui garantissaient jusqu'à présent un prix de l'électricité identique pour les Français des zones urbaines, rurales, outre-mer. À terme, le prix de l'énergie sera aligné sur ceux du marché, entraînant des hausses des tarifs brutales.
- **La réduction de la qualité du service de l'électricité, essentiel et actuellement disponible 24h/24h même en temps de crise.**

DELIBERATION : Au terme de cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité soutient la motion proposée par le SDE 24 et s'oppose au projet HERCULE qui démantèlerait EDF et privatiserait partiellement d'ENEDIS. Le Conseil Municipal souhaite le maintien du service public de l'énergie dans son intégralité (fourniture de l'électricité à tous les français, au même prix et ce, indépendamment de leur situation sur le territoire). En effet, depuis 1946, l'entreprise intégrée EDF est le garant du service public d'électricité qui a un rôle central à jouer dans la mise en œuvre du modèle français de transition énergétique.

B) AUTORISATION D'ENGAGEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS EN CAS DE BESOIN

Actuellement, lors de l'absence des agents (maladie, congés payés...), il est fait appel, via le SDG, à des agents de remplacement en mission temporaire, ce qui engendre des frais de gestion. Afin de diminuer ces frais de gestion, Gilles ARPAILLANGE propose que désormais ces remplacements soient effectués par des agents contractuels.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL : Le conseil municipal est favorable à l'engagement d'agents contractuels en cas d'absence d'agents municipaux.

C) DEMANDE D'ETUDE D'ECLAIRAGE PUBLIC AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES

Afin d'étudier le projet d'éclairage de l'église de Sainte-Mondane, Gilles ARPAILLANGE propose de faire réaliser les études techniques par le syndicat départemental de l'énergie, dépositaire d'une réelle expertise en matière de maîtrise énergétique.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL : Le conseil municipal est favorable à cette demande d'étude.

D) AVANCEE DES TRAVAUX DEFENSE- INCENDIE

Commande de 2 citernes souples 30m³, de 1 citerne souple de 80m³ (transport compris)

Pour un montant HT de 4 652,60 €

E) PRET POUR LA REALISATION DES TRAVAUX ET ACHATS VALIDES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2021 :

- . Défense incendie – création et aménagement de trois réserves incendie
- . Mise aux normes électriques, valorisation de l'église de Sainte-Mondane et de ses abords
- . Travaux de sécurisation routière
- . Agrandissement du hangar communal.

Pour ce faire, Gilles ARPAILLANGE propose de souscrire un prêt de 60 000 euros. Il présente les propositions de la Banque Postale dont les taux sont les plus avantageux proposés :

- o 0,51 % sur 8 ans
- o 0,37 % sur 5 ans

Périodicité de remboursement annuelle.

Gilles ARPAILLANGE souligne que les finances communales sont saines et précise que les précédents prêts contractés pour les logements sociaux et l'école prennent fin en septembre 2021.

Si le prêt de 60 000 € est contracté, la Commune pourra ainsi réaliser l'ensemble des travaux et prévoir l'achat d'un nouveau tracteur nécessaire à la Commune.

DELIBERATION :

Souscription d'un prêt de 60 000 € sur 8 ans – périodicité de remboursement annuelle :

- Pour : 10 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 1 voix

F) DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Gilles ARPAILLANGE informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays de Fénelon a décidé de s'engager dans la lutte contre le frelon asiatique. A cette fin, une indemnisation partielle des frais de destruction des nids de frelons asiatiques est envisagée.

Des informations complémentaires concernant la mise en œuvre effective de ce projet d'indemnisation seront fournies prochainement par la Communauté de Communes des Pays de Fénelon.

En ce qui concerne la Commune de Sainte-Mondane, elle a d'ores et déjà prévu la mise à disposition d'un piège à frelon asiatique par habitation. Deux des membres du Conseil Municipal seront à disposition pour les leur remettre, le 3 avril de 10h00 à 12h00 sur le parking de la Mairie. Une information sur PANNEAUPOCKET a d'ores et déjà été faite dans ce sens. Les personnes indisponibles ce jour-là pourront se les faire remettre, ultérieurement, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie.

La séance est levée à 23h50

Le maire,

Mr Arpaillage Gilles